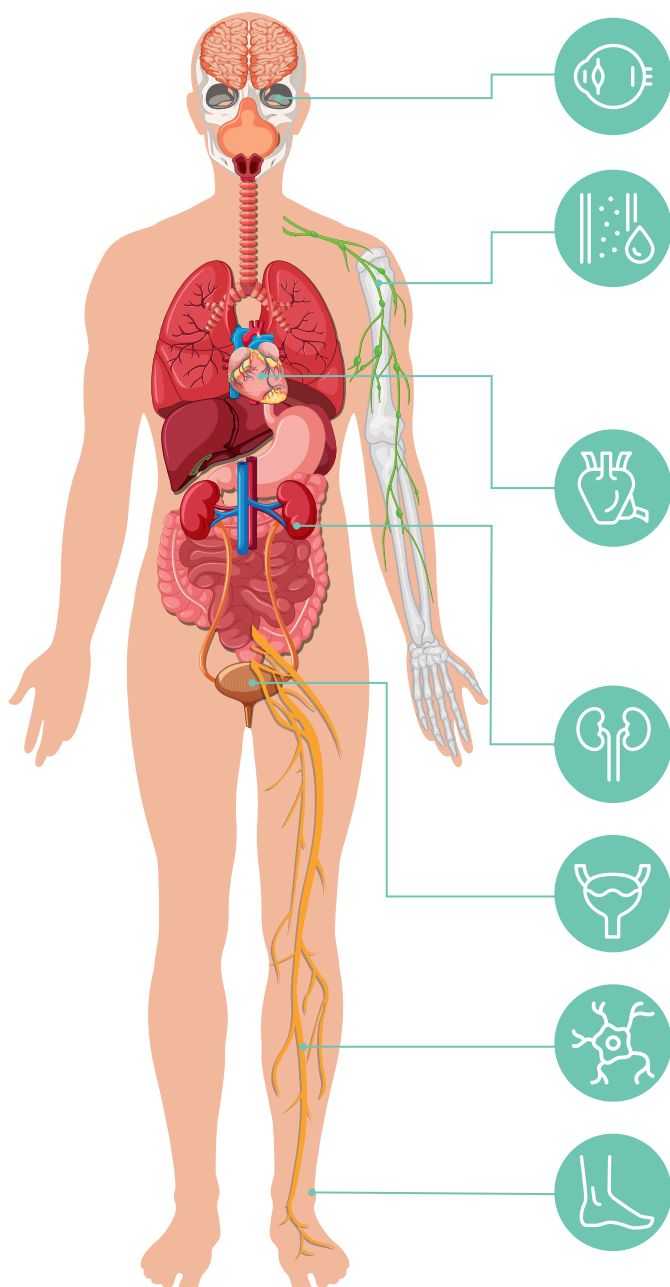


# Diabète et complications

## Pour éviter ou retarder les complications du diabète un suivi régulier est indispensable

Le diabète est une maladie dans laquelle le sucre reste en excès dans le sang au lieu de pénétrer dans les cellules pour y être transformé en énergie. Cet excès de sucre, appelé hyperglycémie, peut à long terme, entraîner de nombreuses complications. **Celles-ci peuvent être évitées, ou mieux prises en charge, avec un diagnostic précoce et un suivi régulier pour les prévenir.**

## Quelles peuvent être les complications du diabète ?



- Une atteinte des vaisseaux sanguins de la rétine (**rétinopathie**) pouvant causer une perte progressive de la vision.
- Un dépôt de graisse sur la paroi des artères (**athérosclérose**) qui augmente le risque de développer une maladie cardiovasculaire
- **Un infarctus du myocarde** avec des signes pas toujours ressentis avant sa venue :
  - Un accident vasculaire cérébral (AVC) ;
  - Un dépôt de graisse sur la paroi des artères des membres inférieurs (artérite) ;
  - **Des troubles du rythme cardiaque.**
- Une atteinte du rein (**néphropathie**) pouvant conduire, dans les formes graves, à une insuffisance rénale
- **Des troubles urinaires**, mauvais contrôle de la vessie
- **Des troubles de l'activité sexuelle**
- Des douleurs, une perte de sensibilité, une faiblesse musculaire (**neuropathie**)
- Un terrain de plaies difficiles à cicatriser (**pied du diabétique**)

# Diabète et complications

## Des professionnels de santé vous accompagnent pour prévenir les complications du diabète

Pour prévenir et éviter d'éventuelles complications, un suivi régulier et une bonne hygiène de vie sont essentiels. Votre médecin traitant et/ou votre diabétologue vous accompagne et peut parfois être amené à vous orienter vers différents professionnels de santé. Certains sont à consulter régulièrement.

### Un parcours de soins pris en charge

Considéré comme une Affection de Longue Durée (ALD\*) tous les soins liés au diabète de type 2 peuvent être pris en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie.

- Réalisez un électrocardiogramme **avec votre cardiologue 1 fois par an**

- Faîtes contrôler vos yeux par **votre ophtalmologiste tous les deux ans au moins.**



- Votre **pharmacien** vous accompagne et vous conseille lors de **chaque renouvellement**

- Consultez votre **médecin généraliste au moins tous les 3 mois**

*Il vous accompagne, réalise l'examen de vos pieds (1 fois/an) et vous prescrit des examens biologiques à réaliser.*

- Surveillez vos dents et vos gencives avec votre dentiste **au moins 1 fois par an**

(\*) ALD : Affections de longue durée inscrites sur une liste établie par le ministre de la Santé : (la liste des ALD, fixée par l'article D. 322-1 du code de la sécurité sociale, a été actualisée par le décret n°2011-77 du 19 janvier 2011 et par le décret n°2011-726 du 24 juin 2011)

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES COMPLICATIONS DU V DIABÈTE, N'HÉSITÉZ PAS À DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN ET DE VOTRE PHARMACIEN.

#### Sources :

<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/diabete/diabete-suivi>

<https://www.ameli.fr/index.php/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/affection-longue-duree-ald/affection-longue-duree-maladie-chronique>